Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le 17/04/2025
ID : 081-218100634-20250415-12_2025-AR

OREPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT D'ALBI
COMMUNE **DE CASTELNAU DE LEVIS**

ARRETE DE CIRCULATION

« Chemin du Mas de Cassagnes »

Implantation de 5 poteaux télécom et tirage de câble

Le maire de la commune de Castelnau de Lévis

- Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2211.1 à 2213.6,

- Vu le Code de la Route et notamment les articles R 1, R 10, R225 et R 225.1,

- Vu la permission de voirie 28Orange24

- Considérant la demande de la société SOLUTIONS30 SUD OUEST, située à PERPIGNAN - 66000, 35 boulevard Saint-Assiscle pour l'implantation de 5 poteaux télécom sur accotement et tirage de câble, d'alterner la circulation et d'interdire le stationnement chemin du Mas de Cassagnes 81150 CASTELNAU DE LÉVIS à partir du 21 avril 2025 pour une durée de 21 jours calendaires.

ARRETE

ARTICLE 1 : la circulation sera alternée et le stationnement sera interdit sur le chemin du Mas de Cassagnes, à partir du 21 avril 2025 pendant la durée des travaux.

ARTICLE 2 : La société SOLUTIONS30 SUD OUEST, exécutant les travaux, sera chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire et de la sécurisation des travaux.

ARTICLE 3 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Cagnac et Monsieur le Maire de CASTELNAU DE LEVIS sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Castelnau de Lévis, le 15 avril 2025

Patrice DELHEURE,

Maire

MAIRIE DE CASTELNAU DE LEVIS
81 (Tarn)